

■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Bourges • CARENE • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le



Grand Charolais • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinois et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Territoires Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Territoires Vendômois • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre



WEBinaires

“CLE en main,,



■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Bourges • CARENE • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le



Grand Charolais • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinois et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Territoires Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Territoires Vendômois • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre

WEBinaire “CLE en main,, La gouvernance de l'eau et la démarche SAGE

9 avril 2021





WEBinaire
“CLE en main,,

**La gouvernance de l'eau
et la démarche SAGE**

1/ Qu'est-ce qu'un SAGE?

- Les fondamentaux de la gouvernance de l'eau
- La démarche SAGE

2/ La vie d'un SAGE, quelle implication de la CLE ?

3/ La parole donnée à un Président de CLE



WEBinaire
“CLE en main”
**La gouvernance de l'eau
et la démarche SAGE**

1/ Qu'est-ce qu'un SAGE?

- Les fondamentaux de la gouvernance de l'eau
- La démarche SAGE
 - Le SAGE, qu'est-ce que c'est ?
 - Les différentes phases d'élaboration du SAGE
 - Les documents du SAGE et leur opposabilité
 - Composition et rôle de la CLE
 - Rôle de la structure porteuse

Cadre réglementaire de la politique de l'eau

Politique européenne

Directive cadre sur l'eau

Définition d'un cadre global et des objectifs de résultats

=

Bon état des eaux



Politique nationale

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Retranscription de la DCE en droit français



Politique de bassin

SDAGE

Outil de planification à l'échelle d'un grand bassin hydrographique

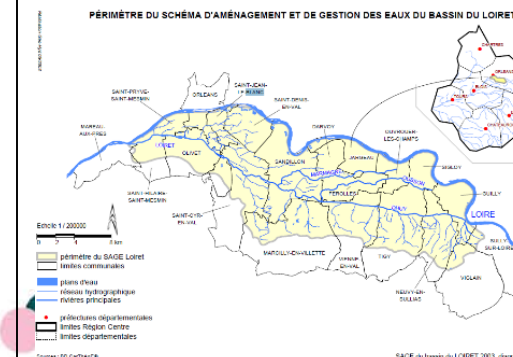
Le bassin hydrographique Loire-Bretagne



Gestion locale

SAGE

Déclinaison du SDAGE à l'échelle d'un sous bassin versant ou d'une nappe



Le SAGE, qu'est-ce que c'est ?

SAGE = Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Un outil local de planification

- ✓ A l'échelle d'un **territoire cohérent** au niveau hydrographique
- ✓ Fixe les principes et les **objectifs à atteindre pour une gestion équilibrée et durable** de la ressource en eau en terme de quantité, de qualité de la ressource et de préservation des milieux naturels

Un document réglementaire

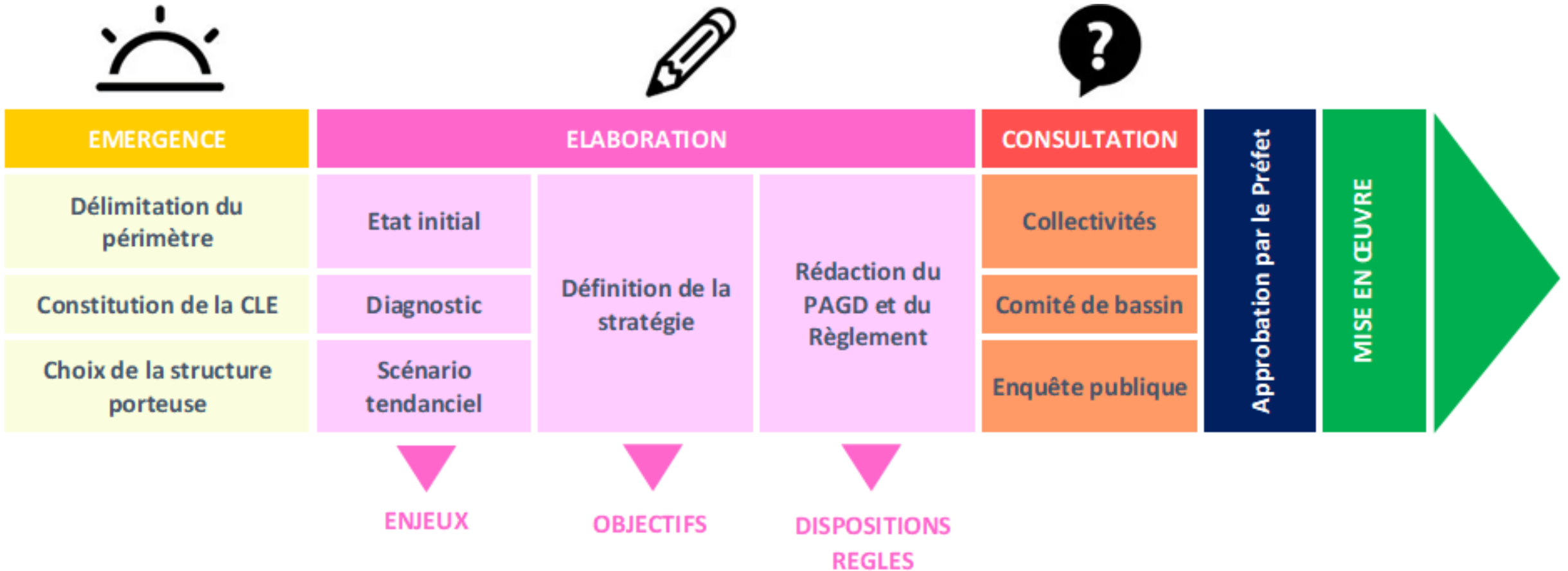
- ✓ Instrument juridique et opérationnel, il fixe des mesures réglementaires qui deviendront le nouveau **cadre local pour la Police de l'eau** et des milieux
- ✓ Les **documents d'urbanisme** doivent être compatibles avec ses dispositions

Un outil de gestion concertée

- ✓ Favorise la **discussion entre les acteurs de l'eau** et la résolution des conflits
- ✓ Rassemble les acteurs, les institutions sous la forme d'un parlement des acteurs de l'eau : la **Commission Locale de l'Eau**



Les phases d'élaboration d'un SAGE



Les documents du SAGE et leur opposabilité

PAGD : **P**lan d'**A**ménagement et de **G**estion **D**urable de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- ▶ **Priorités** du territoire, les **enjeux** et **objectifs** en matière de politique de l'eau
- ▶ **Dispositions techniques, juridiques** :
 - Dispositions avec une portée juridique
 - Recommandations
 - Engagements de la CLE (études,...)
- ▶ **Opposable** à l'administration (principe de compatibilité)



Règlement

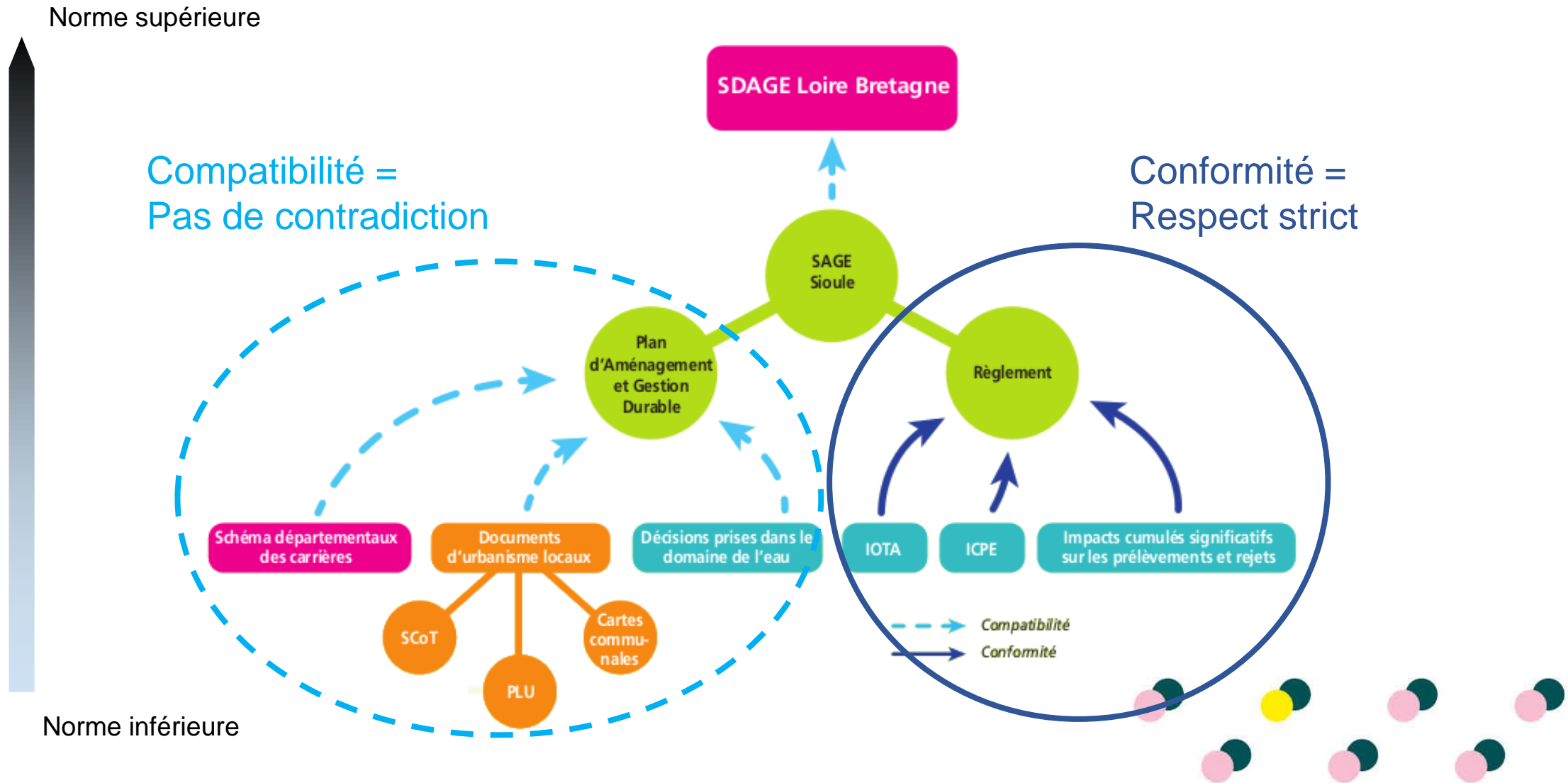
- ▶ Règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD

Le contenu du règlement est strictement encadré par le Code de l'Environnement

- ✓ Règles de répartition du volume disponible entre les différents utilisateurs
- ✓ Règles particulières d'utilisation de la ressource en eau applicables:
 - aux opérations entraînant des impacts cumulés en termes de rejets et de prélèvements
 - aux IOTA et ICPE
 - aux exploitations agricoles réalisant l'épandage d'effluents
- ✓ Règles nécessaires à la restauration et la préservation qualitative et quantitative de la ressource:
 - AAC (Aire d'alimentation de captage)
 - Zones d'érosion
 - ZHIEP (zone humide d'intérêt environnemental particulier)
- ✓ Obligations d'ouverture périodique d'ouvrages identifiés dans le PAGD

- ▶ **Opposable** à l'administration ainsi qu'aux tiers (principe de conformité)

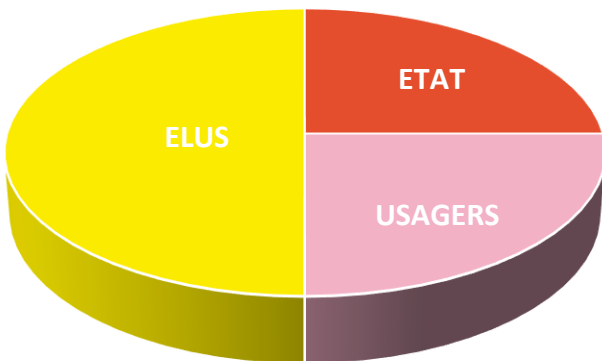
La portée juridique du SAGE



Rôle et composition de la CLE

La **Commission Locale de l'Eau** est une **assemblée délibérante**, une instance de **concertation** qui prend des **décisions**, lieu privilégié de débat, d'anticipation et de résolution des conflits.

- ▶ en charge de l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision du **SAGE**
- ▶ rend des **avis** sur les décisions et projets relatifs à la ressource en eau
- ▶ constituée de **3 collèges** :



- ≥ 50 % : **élus** des collectivités territoriales, de leurs regroupements et des établissements publics locaux,
- ≥ 25 % : représentants des **usagers**, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations,
- ≤ 25 % : représentants de l'**Etat** et de ses établissements publics.

- ▶ encadrée par des **règles de fonctionnement**
- ▶ renouvelée tous les **6 ans**



Structure porteuse

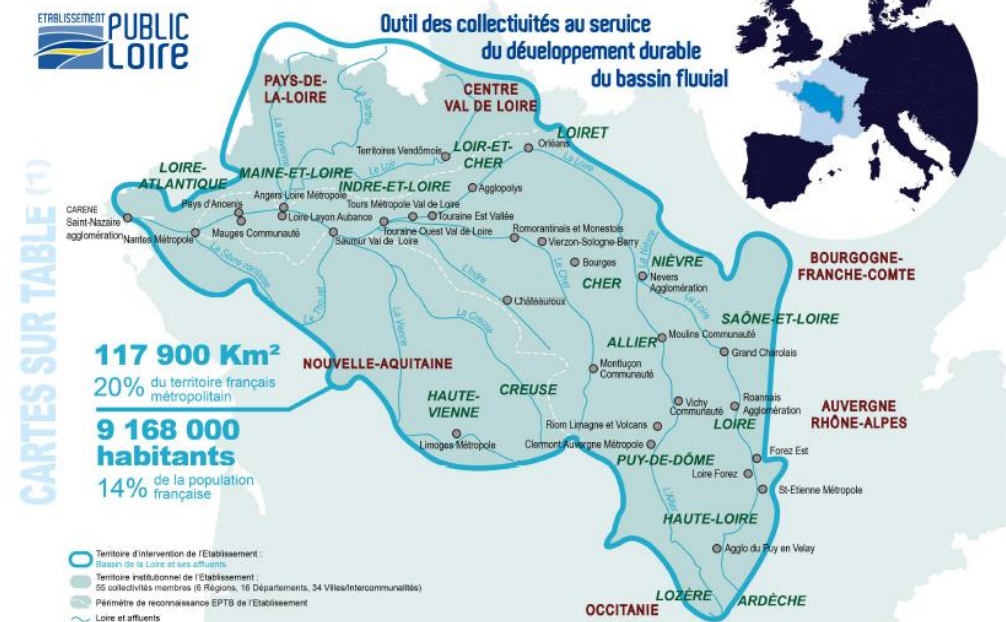
La CLE est une instance administrative **sans personnalité juridique propre, ni moyens humains et financiers**, elle ne dispose pas de la capacité à assurer une maîtrise d'ouvrage

→ elle doit donc faire appel à une **structure porteuse**.

L'Etablissement public Loire : syndicat mixte créé en 1983, constitué de 47 collectivités et groupements : 6 régions, 16 départements, 20 villes et agglomérations, 5 SICALA. Reconnu comme EPTB en 2006.

Des missions qui s'exercent actuellement dans **4 principaux domaines** d'intervention :

- Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest
- Evaluation et gestion des risques d'inondation
- Recherche, Développement et innovation
- **Aménagement et gestion des eaux**

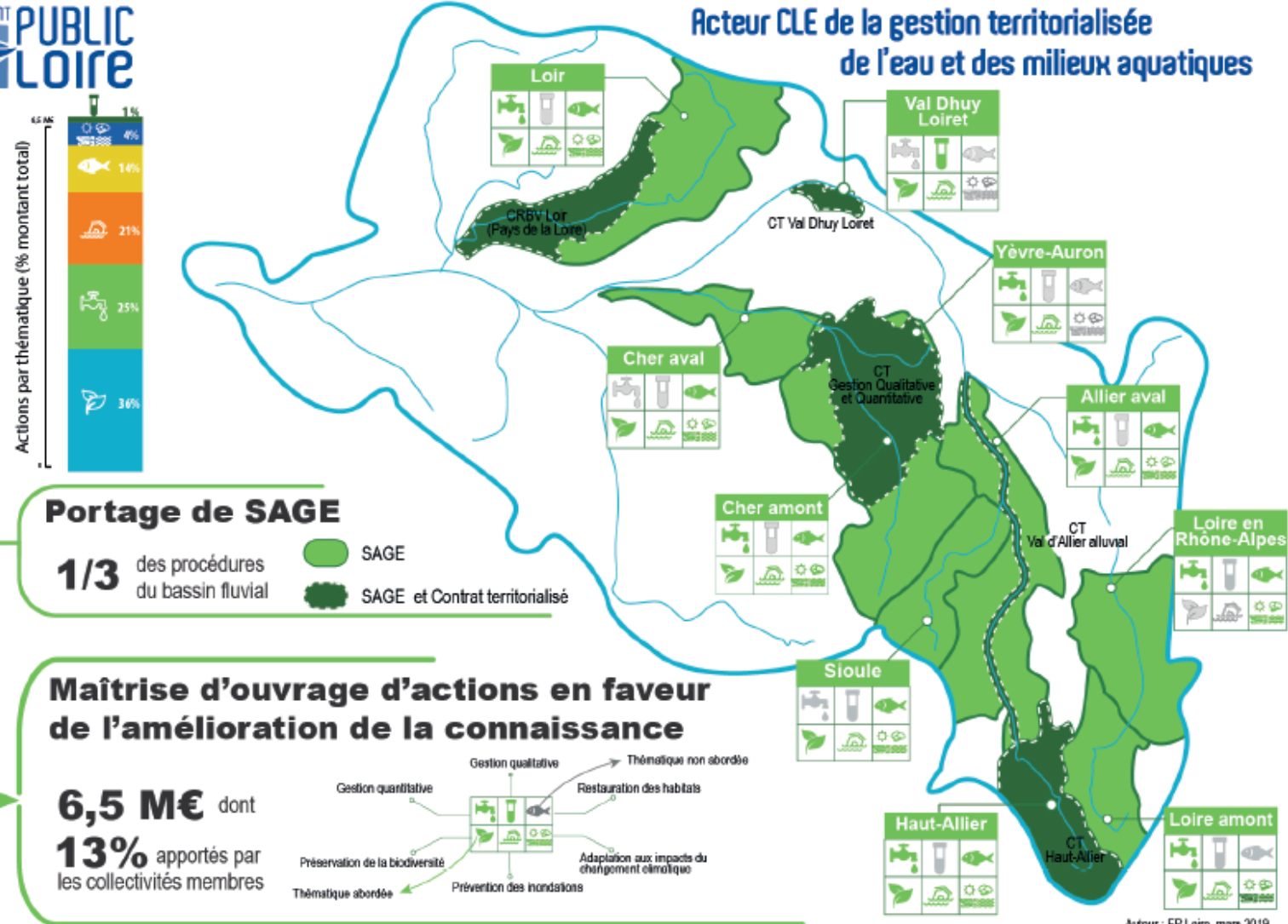


SAGE et CT portés par l'EP Loire

- 10 procédures SAGE en phase de mise en œuvre (Loire amont, Loire en Rhône-Alpes, Haut-Allier, Allier aval, Sioule, Cher amont, Cher aval, Yèvre-Auron, Loiret, Loir)
- 6 contrats territoriaux (val d'Allier alluvial, Haut-Allier, Dhuy Loiret, CTGQQ du Cher, PTGE Allier aval et Cher amont)

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

CARTES SUR TABLE (6)



Rôle de la structure porteuse sous l'autorité de CLE

- ▶ **Mise à disposition d'une cellule d'animation:**
 - poste d'animateur
 - fonctions support (Continuité écologique / SIG / Synergie / administration / gestion financière)
 - mise à disposition d'autres services de l'EP Loire (Communication, Prévention des inondations,...)

- ▶ **Maîtrise d'ouvrage des études et des travaux de la CLE**



Rôle de la structure porteuse sous l'autorité de CLE

Missions de la cellule d'animation:

- La gestion administrative et financière du SAGE
- Le pilotage et suivi d'études
- La préparation des avis
- La préparation des réunions
- Le suivi de la mise en œuvre du SAGE
- L'élaboration des outils de communication





WEBinaire
“CLE en main,,

La gouvernance de l'eau
et la démarche SAGE

Premier temps d'échange



WEBinaire
“CLE en main,,

**La gouvernance de l'eau
et la démarche SAGE**

2/ La vie d'un SAGE, quelle implication de la CLE ?

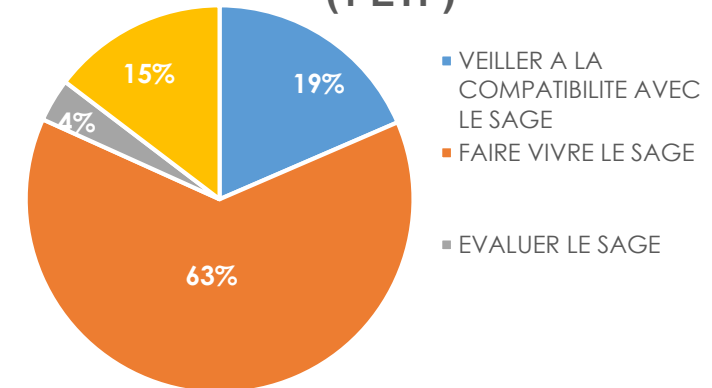
- Rôle et fonctionnement de la CLE en phase de mise en œuvre. Un nouvel équilibre à trouver
- Acteurs et instances de la CLE. Exemple d'une dynamique lancée en inter-SAGE
- Quelle articulation avec les outils opérationnels du territoire ?
Zoom sur un contrat territorial
- Quels outils pour accompagner la dynamique des SAGE ?

Rôle et fonctionnement de la CLE en phase de mise en œuvre – un nouvel équilibre à trouver

Nouvelles missions de la CLE

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE
- Communiquer auprès des élus, des usagers voire de la population/scolaire
- Emettre des avis sur les projets et sur les décisions
- Apporter des conseils, accompagner les porteurs de projet (Contrats territoriaux, documents d'urbanisme,
- Faciliter la réalisation des projets (projets orphelins, en perte de vitesse, sur des enjeux forts)
- Lancer des réflexions techniques sur des nouvelles problématiques
- Evaluer le SAGE via le tableau de bord et des indicateurs
- Mettre à jour les données

Répartition du temps de travail
Animatrice du SAGE
(1 ETP)



Rôle et fonctionnement de la CLE en phase de mise en œuvre – un nouvel équilibre à trouver

Refonte de l'organisation de la CLE

- Restructuration des commissions de travail
- Nouveau mode de fonctionnement (fréquence des réunions, ...)
- Définition d'une procédure interne d'examen des dossiers soumis à avis

Modification des règles de fonctionnement de la CLE

EXTRAIT DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU SAGE SIOULE

Article 3.3 : consultation de la CLE

La CLE est consultée (avis ou simple information) sur les dossiers ou opérations mentionnées dans le SAGE et listés en annexe IV de la circulaire du 21/04/2008 relative aux SAGE.

La CLE est obligatoirement consultée sur les projets de programmes opérationnels concernant tout ou partie du bassin de la Sioule.

A l'appréciation de l'instructeur du dossier ou du maître d'ouvrage, la CLE peut être en outre consultée sur des opérations relevant de la nomenclature ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), sur les révisions ou modifications des documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) ainsi que sur tout dossier d'aménagement majeur concernant le périmètre du SAGE.

L'avis de la CLE porte sur la compatibilité et/ou conformité du projet vis-à-vis du SAGE.

La CLE confie au Bureau l'appréciation de l'importance des dossiers qui lui sont transmis pour avis.

En fonction de l'importance du dossier, le Bureau est consulté ou réuni pour établir l'avis. Les dossiers jugés les plus importants sont examinés en CLE. Le Bureau rend compte des dossiers reçus et des avis émis à chaque réunion plénière de la CLE.



Rôle et fonctionnement de la CLE en phase de mise en œuvre – un nouvel équilibre à trouver

Exemple des avis pour les plans d'eau

- 2 règles dans le SAGE Sioule (création et renouvellement d'autorisation)
- ~25 avis à formuler en 7 ans
- Validation d'une doctrine en CLE directement appliquée par le Bureau de la CLE pour la formulation des avis
 - Dérivation hydraulique ou écologique suivant les contextes (Liste1, source, ...)
 - Délais pour le dépôt des dossiers techniques de mise en conformité des installations et pour la réalisation des travaux
 - Durée d'autorisation

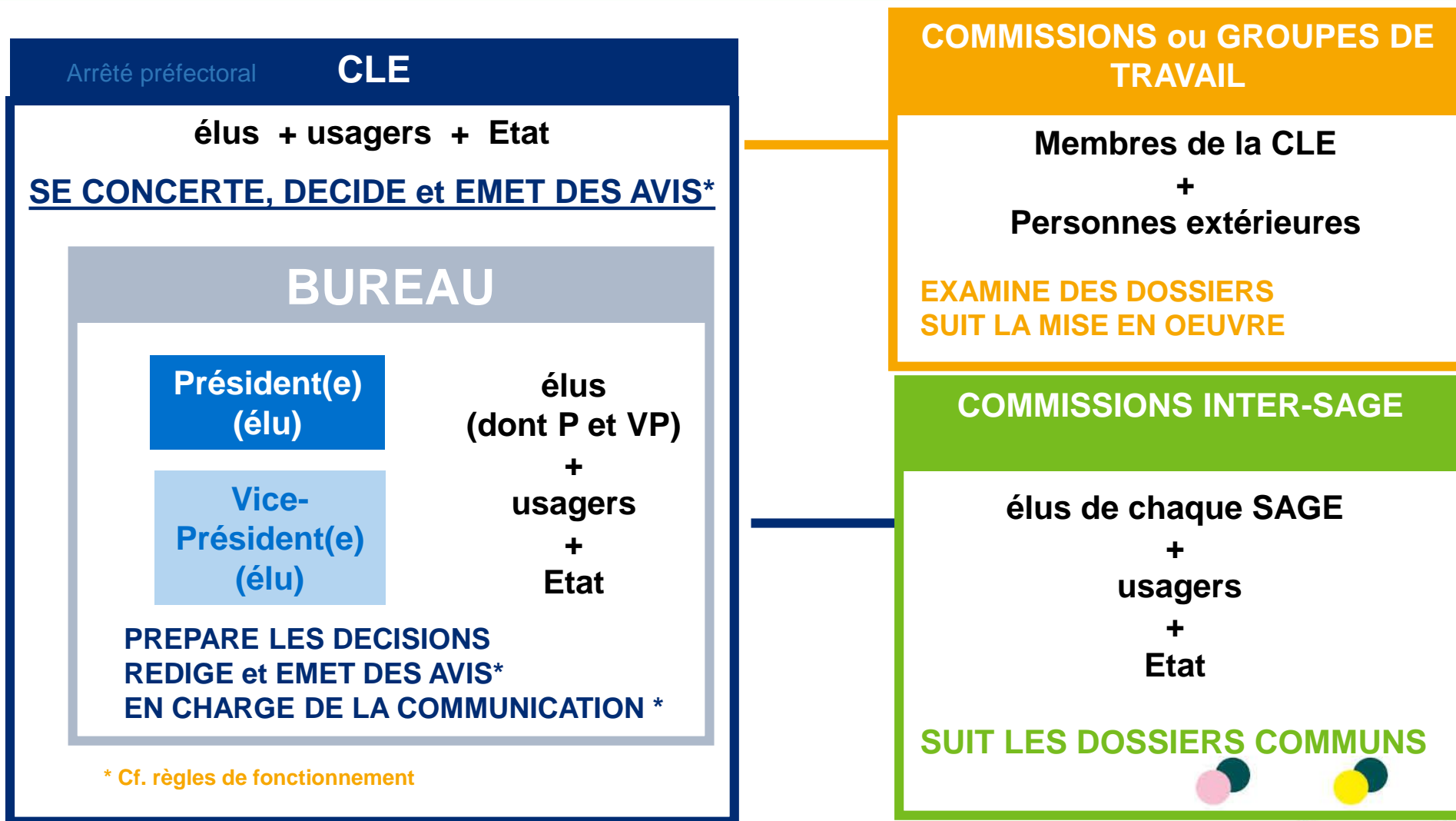
› **Traitement homogène des dossiers**

› **Analyse technique plus rapide**

› **Coordination nécessaire entre CLE/animateur/DDT/OFB**



Acteurs et instances de la CLE. Exemple d'une dynamique lancée en inter-SAGE



* Cf. règles de fonctionnement

Le Bureau

Sa composition et ses missions sont validées par la CLE.

Il comprend entre 14 et 20 membres environ.

Il se réunit entre 2 et 6 fois en moyenne.

Ses missions :

- assister le Président, notamment pour la préparation des dossiers techniques et des réunions plénières de la CLE,
- suivre, pour le compte de la CLE, l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE (suivi des études, du tableau de bord, des actions de communication, ...)
- **se prononcer sur les projets qui lui sont soumis** (exemple lors d'avis sur des projets de Contrats Territoriaux, de renouvellement d'autorisation pour des ouvrages hydroélectriques....),
- ...



Les Commissions inter-SAGE

Pour assurer la cohérence des SAGE sur des territoires interdépendants (ex : SAGE amont et SAGE aval, SAGE de systèmes aquifères liés par un transfert d'eau...), **une commission inter-SAGE** peut être mise en place.

Sa composition est définie par les CLE des SAGE concernés.

Exemple sur Loire amont :

- CIS Ardèche Loire amont :
 - pour échanger entre les deux démarches et garantir une concertation entre les deux réflexions au sujet du transfert d'eau lié au fonctionnement d'un ouvrage hydroélectrique,
 - A noter : un siège au sein de la CLE du SAGE Loire amont pour le Président de la CLE du SAGE Ardèche et vice-versa,
- CIS Lignon du Velay – Loire amont – Loire en Rhône Alpes : pour aborder les sujets complexes impactant les trois bassins versants (qualité des eaux, alimentation en eau potable, gestion des ouvrages hydroélectriques ...),
- CIS Allier amont – Loire amont : pour aborder les enjeux quantitatifs et qualitatifs autour de l'aquifère du Devès,
- ...



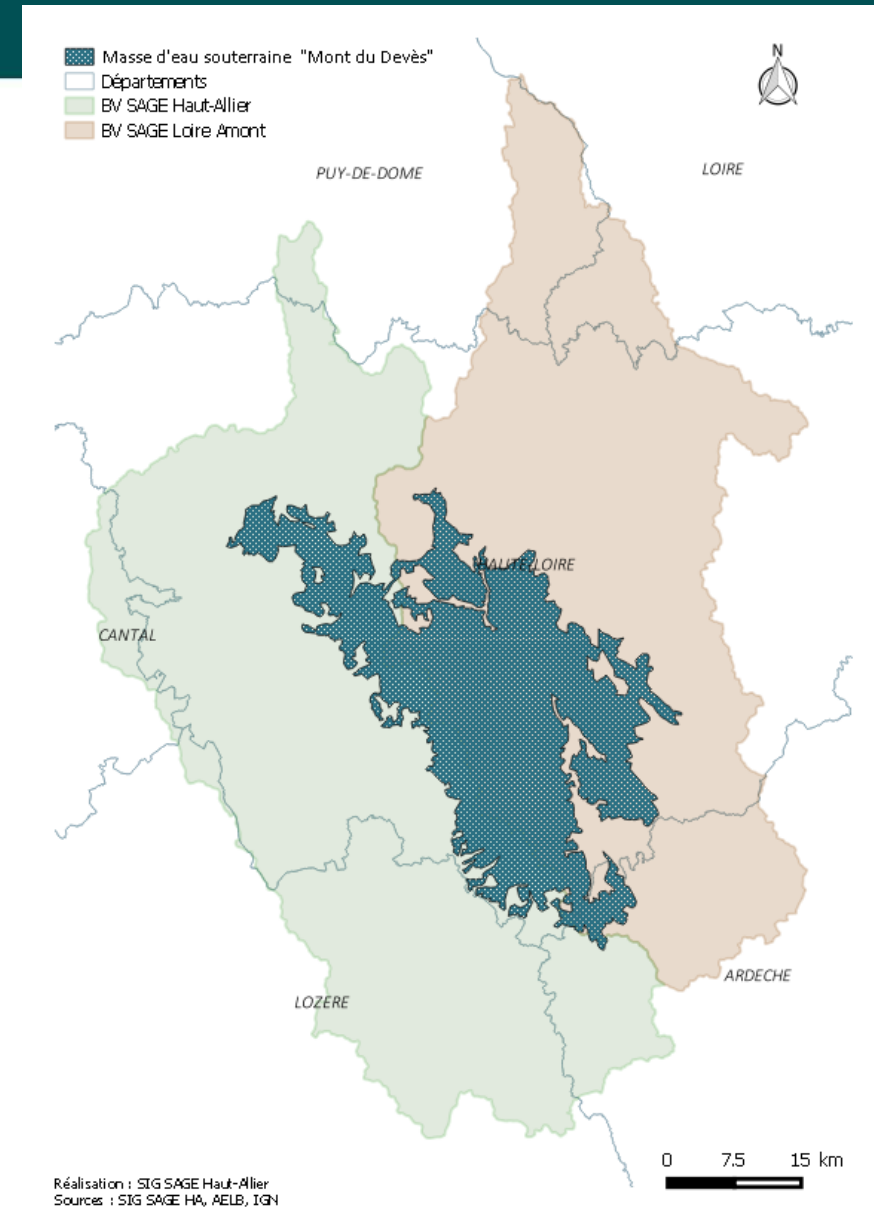
Dynamique lancée depuis trois ans sur la masse d'eau, notamment en inter-SAGE Haut-Allier - Loire amont

Travail en inter-SAGE Haut-Allier Loire amont depuis trois ans, avec une à trois rencontres par an.

Missions :

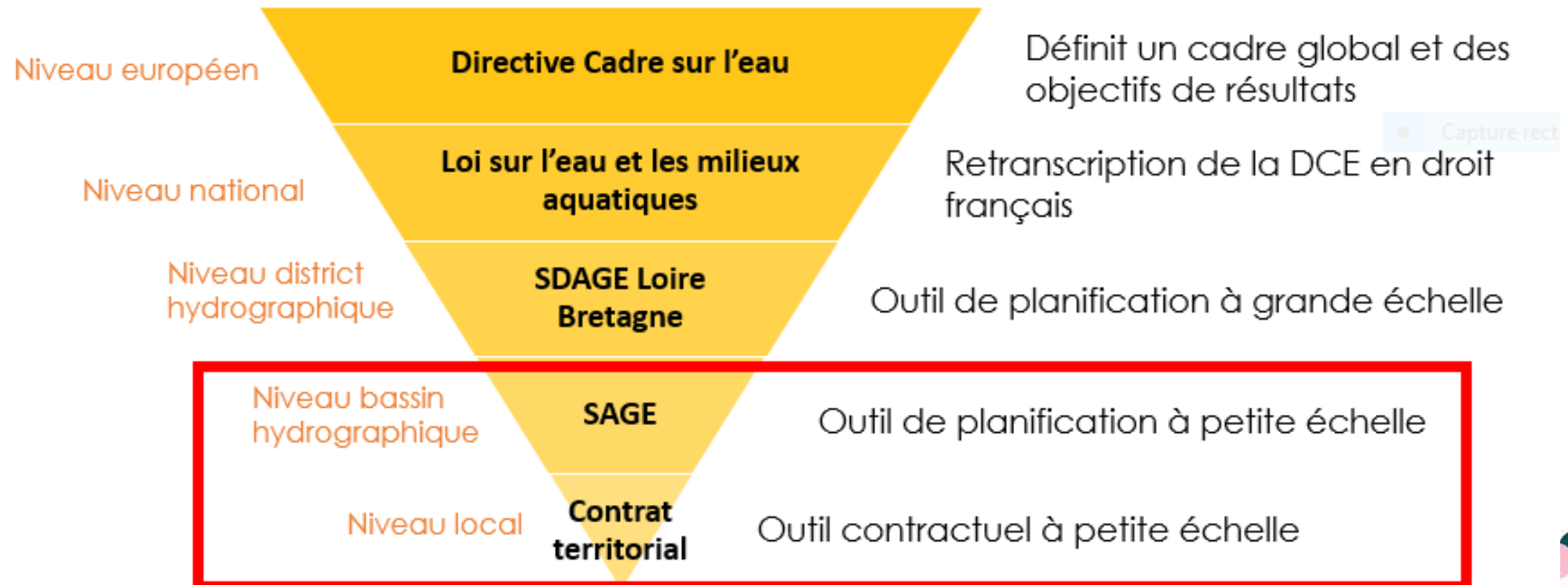
- Définir enjeux et orientations,
- Définir et suivre les études et actions de communication.

La validation des enjeux, des études (contenu et rendu final) et des actions de communication relève des deux CLE



Quelle articulation avec les outils opérationnels du territoire ?

La mise en œuvre concrète des orientations et dispositions du SAGE nécessite la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs (maîtres d'ouvrages potentiels et partenaires techniques et financiers). Elle peut être lancée à l'aide d'outils pluriannuels de programmation des travaux tels que les contrats territoriaux.



Quelle articulation avec les outils opérationnels du territoire ?

L'outil Contrat territorial pour contractualiser entre les maîtres d'ouvrages et les financeurs sur un programme de travaux

Objectifs:

- Favoriser et accélérer la lutte contre la pollution des eau,
- L'atteinte du bon état écologique des eaux (DCE).

Programme d'actions multithématiques planifié et concerté :

- Pollutions diffuses,
- Reconquête équilibre morphologique,
- Préservation/restauration des têtes de bassin versant,
- Lutte contre l'eutrophisation.

1 porteur de projet avec 1 ou plusieurs maîtres d'ouvrage

Echelle d'intervention pertinente : bassin versant ou aires d'alimentation de captages

Quelle articulation avec les outils opérationnels du territoire ?

Complémentarité SAGE - Contrat

	SAGE	Contrat Territorial
Echelle	Bassin	Bassin ou sous bassin
Structure porteuse	EPTB sauf cas particuliers	Locale
Objectif	Planification d'une politique de l'eau locale	Contractualisation entre les maîtres d'ouvrages et les financeurs sur un programme de travaux
Durée	Long terme (révision)	5 ans généralement



**Cadre globale,
préfiguration des
actions du CT**



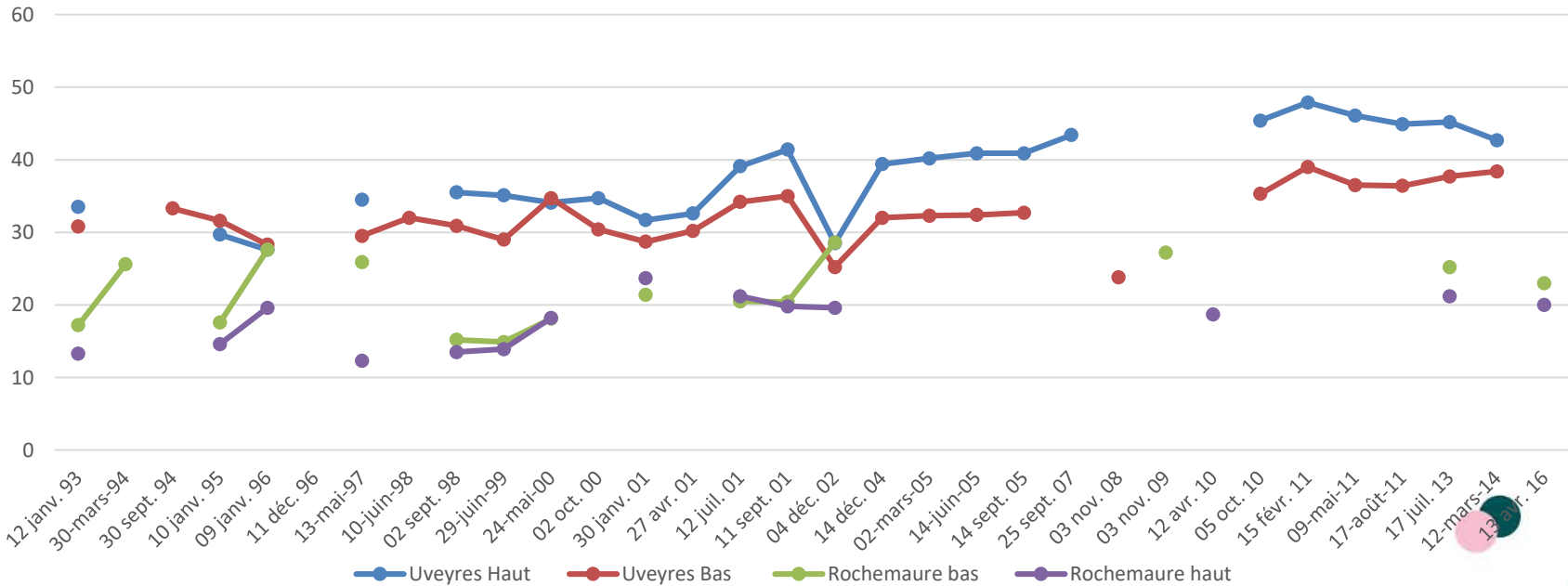
**Lisibilité financière et organisationnelle
Outil de suivi
Illustre le SAGE**



Zoom sur une déclinaison opérationnelle dans le cadre d'un contrat territorial

Dans le cadre de l'inter SAGE Haut-Allier Loire amont, mise en évidence de présence de nitrates, notamment sur 4 captages situés sur la masse d'eau souterraine du massif volcanique Mont du Devès et concernés par des problèmes récurrents de qualité.

Teneurs en nitrates en mg/l de 1993 à 2016
des captages d'Uveyres et Rochemaure
Source de données SISE Eaux - ARS



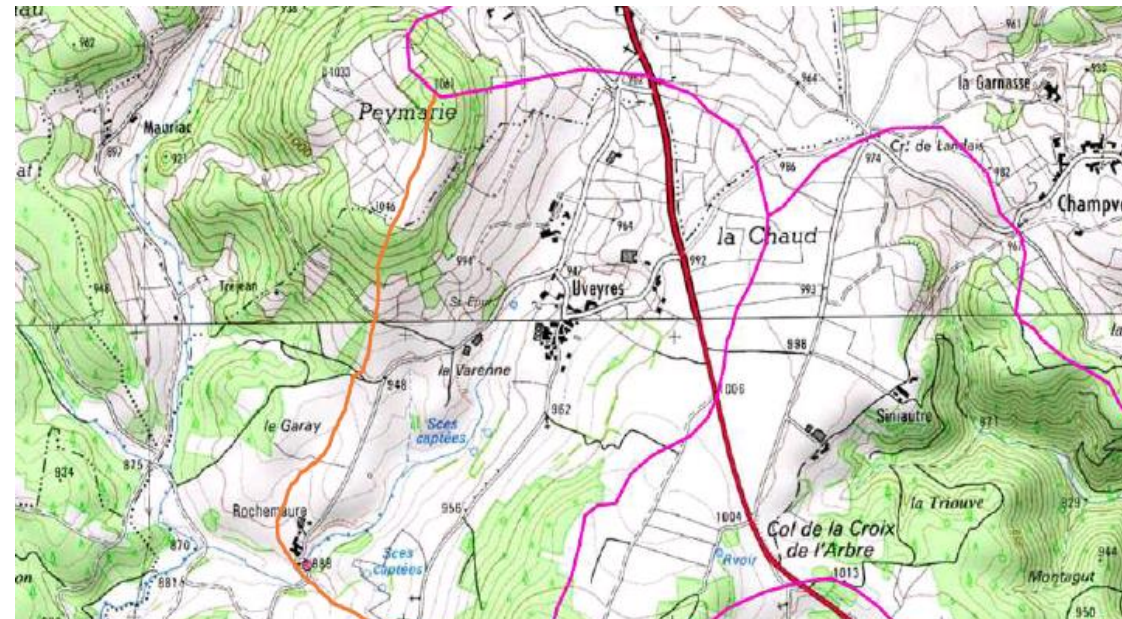
Zoom sur une déclinaison opérationnelle dans le cadre d'un contrat territorial

Sur ce territoire :

- Une dynamique déjà lancée en 2012 dans le cadre de la définition des zones vulnérables : pas de classement mais en engagement à mener des actions visant à faire baisser les taux de nitrates,
- Une identification du bassin versant d'alimentation des captages par le BRGM,
- **Un contrat territorial en cours**

Dans le cadre du SAGE, remobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par l'aire d'alimentation des captages en mars 2018

- Présentation du contexte, des données disponibles,
- Réflexions sur les actions à mettre en œuvre, d'un point de vue agricole et autre (forestier, assainissement)



Délimitation du bassin versant

Zoom sur une déclinaison opérationnelle dans le cadre d'un contrat territorial

Mise en œuvre des outils proposés dans le cadre du Contrat Territorial ayant pour objectif d'accompagner l'évolution de certaines pratiques, notamment agricoles, et **permettant de mobiliser plusieurs sources de financement** :

- réalisation de diagnostics d'exploitations,
- accompagnement individuel par un technicien agricole sur les problématiques de gestion des intrants,
- participation à des journées d'informations collectives,

A ce jour, **8 diagnostics d'exploitation** ont été conduits entre 2018 et 2019 : mise en évidence de problématique de mauvaise fertilisation plutôt que de sur fertilisation.

Une nouvelle réunion devrait prochainement être organisée **par le SAGE** pour poursuivre la dynamique engagée (présentation des résultats aux exploitants, poursuite des actions),



Quels outils pour accompagner la dynamique des SAGE ?

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, quelle plus-value ?

Un plan de communication, quelles finalités ?

- Changer et faire évoluer les politiques et pratiques actuelles en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques en développant de nouveaux savoirs (connaissance), **savoir-faire** (pratiques professionnels) et **savoir-être** (comportement).
- Faire connaître les décisions prises par la CLE, indiquer comment elles sont mise en œuvre, montrer le chemin parcouru, dessiner le chemin qui reste à faire pour relever les défis du SAGE et rouvrir des perspectives de travail.

› A chaque niveau, favoriser le passage du déclic à l'action !

2 principes

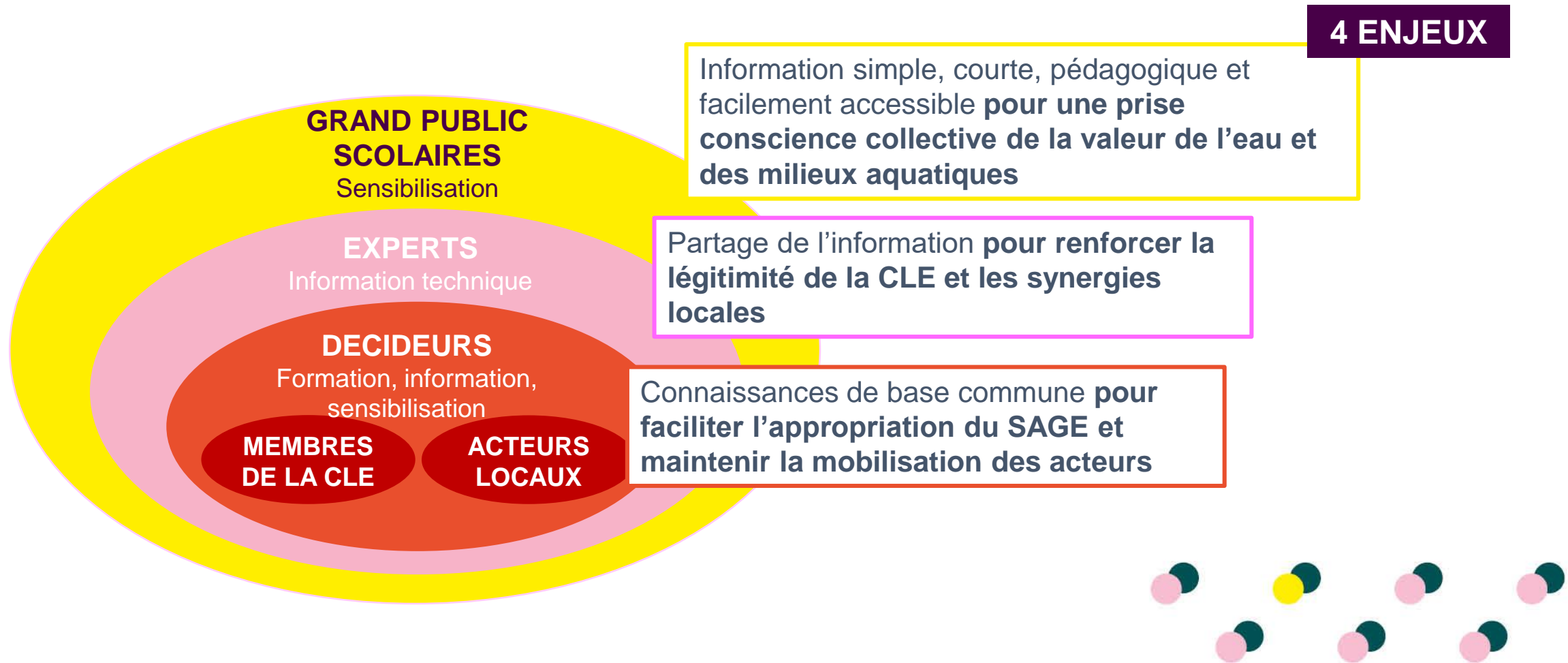
› une cible = un besoin spécifique = un message adapté = un outil à développer !

› Communication descendante et ascendante

Quels outils pour accompagner la dynamique des SAGE ?

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, quelle plus-value ?

Quelles cibles et leurs attentes respectives ?



Quels outils pour accompagner la dynamique des SAGE ?

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, quelle plus-value ?

4 enjeux – 9 orientations stratégiques – 21 objectifs opérationnels – 14 actions

Enjeu 1 : l'appropriation du SAGE pour faciliter sa mise en œuvre

- ▶ OS 1.1 : Vulgarisation du SAGE (actions 1, 2, 3 et 4)
- ▶ OS 1.2 : Construction d'une culture commune (actions 3, 9 et 13)

Enjeu 3 : Le renforcement de la légitimité de la CLE

- ▶ OS 3.1 : Reconnaissance visuelle de la CLE efficace (action 7)
- ▶ OS 3.2 : Faire des membres de la CLE des relais auprès des acteurs locaux (actions 8 et 9)
- ▶ OS 3.3 : Renforcement des synergies entre les acteurs du territoire (action 10)

Enjeu 2 : Le maintien et la mobilisation des acteurs

- ▶ OS 2.1 : Mise en valeur des travaux de la CLE (actions 3, 4, 5 et 11)
- ▶ OS 2.2 : Stimulation des échanges et le partage des expériences (action 6)

Enjeu 4 : Vers une prise de conscience collective de la valeur de l'eau et des milieux aquatiques

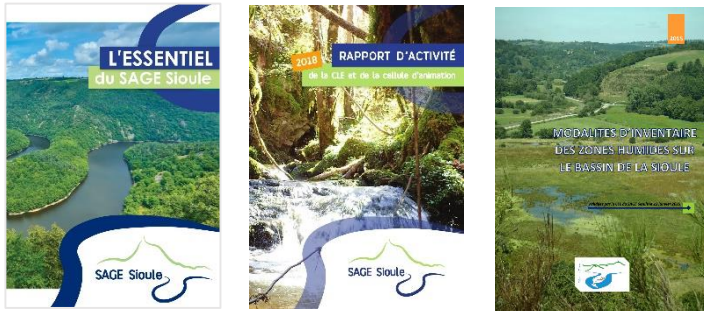
- ▶ OS 4.1 : Sensibilisation du grand public et des scolaires (actions 3, 11, 12 et 13)
- ▶ OS 3.2 : Rendre le grand public et les scolaires acteurs (actions 12 et 14)

Quels outils pour accompagner la dynamique des SAGE ?

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, quelle plus-value ?

Exemples de réalisations

Guides et rapports d'activité



Forums de l'eau et cours H2O



Logo et charte graphique



Journal et lettres numériques SAGE et CT



Plaquettes



Site internet



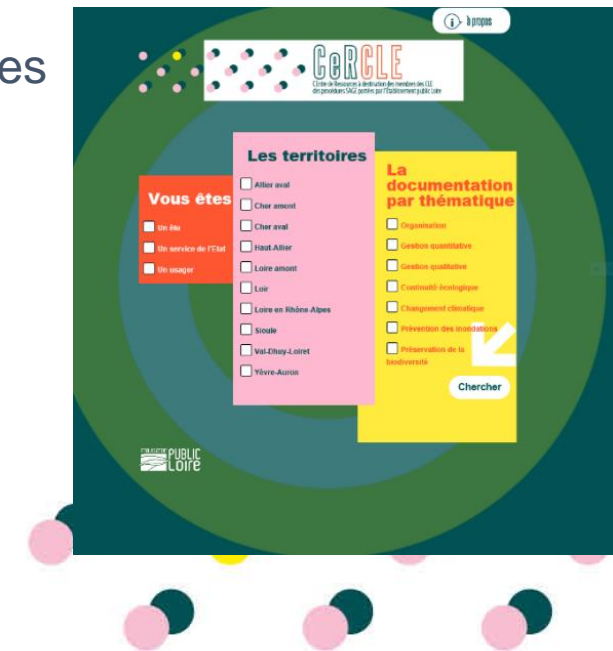
Quels outils pour accompagner la dynamique des SAGE ?

Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication, quelle plus-value ?

Produits EP Loire complémentaires

- **Biblio'com** : site qui recense tous les outils de communication développés par les SAGE
- **Expositions** : SAGE ([Eau pasSAGE, concertons-nous !](#)), crue, étiage/changement climatique, continuité écologique, barrage de Villerest et Naussac,
- **Interface CerCLE** : centre de ressources à destination des membres des CLE
- **E-TV Loire** : reportage sur les SAGE
- **Film/motion design** : Ep Loire, changement climatique
- **Conférences des Présidents de CLE** (niveau Bassin et Etablissement public Loire)

Produits mutualisés pour les 10 SAGE porté par l'EP Loire





WEBinaire
“CLE en main,,

La gouvernance de l'eau
et la démarche SAGE

Second temps d'échange



WEBinaire
“CLE en main,,
**La gouvernance de l'eau
et la démarche SAGE**

1/ Qu'est-ce qu'un SAGE?

- Les fondamentaux de la gouvernance de l'eau
- La démarche SAGE

2/ La vie d'un SAGE, quelle implication de la CLE ?

3/ La parole donnée à un Président de CLE



WEBinaire
“CLE en main,,
**La gouvernance de l'eau
et la démarche SAGE**

1/ Qu'est-ce qu'un SAGE?

- Les fondamentaux de la gouvernance de l'eau
- La démarche SAGE

2/ La vie d'un SAGE, quelle implication de la CLE ?

3/ La parole donnée à un Président de CLE

Quel rôle et place d'un Président de CLE ?

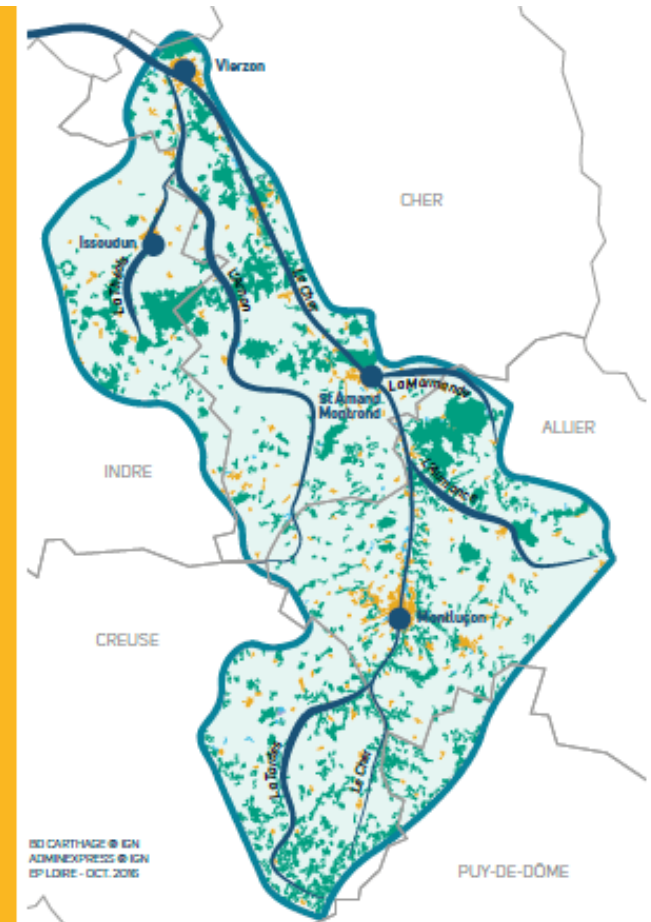
Par Jean-Pierre GUERIN – Président du SAGE Cher amont
(depuis 2014)

Maire de Saint-Victor (Allier)



CARTE D'IDENTITÉ DU PÉRIMÈTRE

- 3 régions, 5 départements et 355 communes
- Bassin versant d'une superficie de 6 750 km²
- 5 685 km de linéaire de cours d'eau avec comme axe principal le Cher (225 km) et ses affluents de l'amont vers l'aval : la Tardes, l'Aumance, la Marmande et l'Amon
- Population totale estimée à environ 370 000 habitants
- Entre 40 et 50 millions de m³ d'eau prélevés
- Près de 360 seuils et barrages pouvant faire obstacle à la continuité écologique et à la libre circulation des sédiments
- Près de 4 000 plans d'eau
- Environ 670 km² classés avec une probabilité forte à très forte de présence de zones humides



■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Bourges • CARENE • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le



Grand Charolais • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinois et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Territoires Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Territoires Vendômois • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre

WEBinaire “CLE en main,, La gouvernance de l'eau et la démarche SAGE

9 avril 2021

